

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU Rapide de Rouen

Article 1 : Présentation

Club organisateur : [ROUEN ÉCHECS](#)

Nom du tournoi : [Festival du Rapide de Rouen 2026](#)

Date : [dimanche 10 Mai 2026](#)

Lieu : [Salle MJC, rive gauche place de Hanovre 76100 Rouen.](#)

Le tournoi est homologué FIDE : [prise en compte Elo FIDE, Juin 2026](#)

Ouvert à tous les licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (93^{ème} Congrès de Chennai, entrée en vigueur le 01 Janvier 2023).

L'article A.5, du chapitre 2.1 s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04.3 87^{ème} Congrès à Baku 2016)

Seront appariés à la 1ère ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Rondes 1 à 4 : 10h00 puis 5 minutes de pause après la dernière partie de chaque ronde.

Rondes 5 à 9 : 14h00 puis 5 minutes de pause après la dernière partie de chaque ronde.

Remise des prix prévue à 17h30 ou 10 minutes après la fin de la dernière ronde.

Vérification des licences : [Dimanche 10 Mai de 8h45 à 9h30.](#)

Clôture des inscriptions : [Dimanche 10 Mai à 9h30.](#)

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes/jeunes : 15 € jusqu'au 04 Mai puis majoration de 5€, licence sur place 10€

La liste des prix sera affichée sur écran et disponible auprès de l'arbitre avant la ronde 5.

Les prix ne sont pas cumulables.

La présence du joueur ayant reçu un prix est obligatoire.

Les prix du classement général, les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, puis Prix spéciaux.

Article 6 : Classement

Le départage des ex aequo :

- 1- Buchholz tronqué
- 2- Buchholz
- 3- Performance

Article 7 : Forfaits

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 70 19 66 79, en précisant ses nom et prénom.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 09 : Rappels

L'aire de jeu comprend la zone de jeu+ les toilettes + l'espace fumeur + la buvette.

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et non porté sur soi pendant toute la durée de la partie, un téléphone qui émet un son ou son utilisation entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 11 : Arbitres

M Gaëtan Deregnaucourt, Arbitre Fédéral Open 2 agréé FIDE.

M QUERRET DESJARDINS Etienne, arbitra stagiaire

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Les joueurs s'engagent à respecter la Charte des joueurs de la FFE.

L'arbitre Principal :

Signé Gaëtan Deregnaucourt

L'organisateur :

Signé Tufek Ababsa